

Service émetteur :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé
Direction Adjointe Qualité et Pilotage
Département Qualité et Droits des Usagers

Rennes, le 22/04/2024

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

à

Madame la Directrice
MAISON DE RETRAITE ST JOSEPH
1 ROUTE DE PLOUNEVÉZ
BP 1
22570 GOUAREC

Objet : Contrôle sur pièces de la MAISON DE RETRAITE ST JOSEPH à GOUAREC
P. J. : 1 tableau

Lettre recommandée avec accusé de réception n°: 2C 168 757 3988 4

Madame la Directrice,

Comme suite à mon courrier en date du 10 mars 2024 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur la prescription envisagée à l'issue du contrôle sur pièces de la MAISON DE RETRAITE ST JOSEPH réalisé au mois de février-2024 .

J'ai bien noté que des négociations étaient en cours pour le recrutement d'un médecin coordonnateur au second semestre 2024. Dans l'attente, je maintiens donc la prescription telle qu'inscrite dans le tableau ci-joint.

Ainsi, le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de dysfonctionnements de nature à affecter la qualité et la sécurité de la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD, est maintenu en «Faible».

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, je vous invite à poursuivre le travail que vous avez engagé sur les recommandations listées dans le tableau.

Je vous remercie pour les réponses déjà apportées et du travail engagé.

S'agissant de la prescription, je vous demande de retourner à la **Délégation départementale des Côtes-d'Armor au 34 rue de Paris BP 2152 22021 SAINT-BRIEUC CEDEX 1**, les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Le Directeur adjoint Qualité et pilotage

Ludovic ALAUX

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr

